

L'Onu félicite la Belgique

Nations unies Les droits de l'homme y progressent, même si des efforts restent encore à fournir contre les discriminations.

La Belgique a été félicitée mercredi à Genève pour les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme depuis son dernier examen périodique universel (EPU) en 2011, à l'occasion de la seconde session de cet examen des droits humains à l'Onu. La majorité des 104 pays qui ont rendu leurs avis au ministre des Affaires étrangères Didier Reynders (MR) ont en effet salué les progrès accomplis, comme la ratification de la convention pour la protection de toutes personnes contre les disparitions forcées.

Néanmoins, des recommandations ont été émises par de nombreux Etats dont l'Ukraine, le Royaume-Uni, la France ou le Danemark, principalement à l'égard de deux sujets. Le premier est la création d'un mécanisme national indépendant des droits humains. Le deuxième est la ratification du protocole facultatif à la Convention contre la torture (OPCAT). Deux engagements pris par la Belgique lors de son dernier EPU qui n'ont pas encore été réalisés. *"Des travaux préparatoires sont en cours pour la mise en place d'un tel institut. Concernant l'OPCAT, la procédure de ratification est en cours. Certaines entités fédérées l'ont déjà effectuée"*, a répondu M. Reynders.

En outre, plusieurs pays musulmans, le Brésil ou le Bélarus se sont dits préoccupés par les discriminations raciales, religieuses et la xénophobie.

Enfin, la Hongrie et la Suisse ont demandé que la Belgique ratifie, enfin, la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités nationales. Comme lors du dernier examen genevois. *"Un groupe de travail récemment mis en place est chargé de continuer d'étudier cette question"*, a précisé M. Reynders. Ce sur quoi il peut aboutir est incertain. Les francophones voudraient que cette convention soit ratifiée, la Flandre point, et il n'y pas d'accord intra-belge sur la définition de "minorité nationale". (Belga)